

4-3-1 SURVENANCE D'UNE PATHOLOGIE OU AGGRAVATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DU SALARIÉ

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ	3
WEBOGRAPHIE	4

L'organisme public adapte les postes et l'organisation du travail en cas de survenance d'une pathologie ou d'aggravation de l'état de santé des personnels

Objectif : Adapter l'environnement de travail aux besoins physiologiques et psychologiques des personnels (Iso 26000 article 6.4.6.1) ; augmenter les capacités des personnes à conserver un travail (Iso 26000 article 6.4.7.1) ; établir des programmes mixtes personnels / direction pour la promotion de la santé et du bien être (Iso 26000 article 6.4.7.2)

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)

- Identifier la source de la pathologie
- Proposer de maintenir le lien entre l'organisme et le collaborateur absent (et éventuellement sa famille)
- Mettre en contact avec des structures adaptées (services de santé au travail, services sociaux)
- Proposer une adaptation du poste, des horaires, de l'organisation du travail
- Impliquer et accompagner les managers
- Créer un lieu de dialogue, une fonction référente
- Proposer un reclassement, prévenir la désinsertion professionnelle
- Assurer la confidentialité

EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Rapport entre nombre d'adaptations ou de reclassements proposés et nombre de pathologies déclarées
- Nombre de contacts réalisés avec le collaborateur pendant son absence
- Existence d'une procédure d'envoi d'informations pendant l'absence
- Proposition de visite de pré reprise, via les services de santé au travail
- Nombre d'actions pour le maintien dans l'emploi, en lien avec les acteurs du médico-social

PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES

- CHSCT
- Communication
- Managers
- Médico-social
- Partenaires externes spécialisés dans le reclassement (cabinets d'out-placement ou de relocation)
- Personnels
- RH
- Agefiph
- FIPHFP

AUTRE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE

Implication dans le développement local

LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES



 [INRS_expositionsPsychosocialesEtSante_2011.pdf](#)

 [DirecctePaysdelaLoire_GuideMaintienEmploi_nov2011.pdf](#)

La prévention de la désinsertion professionnelle [p.4]

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail [p.4]

DISPOSITIONS LÉGALES DE DROIT PRIVÉ



Code du travail

L5213-3 : principe de réadaptation, formation du salarié *handicapé*

L4612-1 et suivants : CHSCT

L4612-11: aménagement des postes

L2323-1 et L2323-6 : rôle du comité d'entreprise sur les conditions de travail

R4624-22 : visite médicale de reprise

R4624-31 : aménagement des postes de travail et conditions de travail selon aptitude

WEBOGRAPHIE

La prévention de la désinsertion professionnelle :

http://www.ameli.fr/assures/votre-caisse-morbihan/nos-actions-de-prevention/prevention-de-la-desinsertion-professionnelle/la-desinsertion-professionnelle_morbihan.php

Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/\\$File/visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/intranetobject-accesparReference/Dossier%20Management%20SST/$File/visu.html)